

Projet de discours de Monsieur le Président ORTOLI

à l'occasion du Congrès du Mouvement européen

Bruxelles, le 5 février 1976

1. C'est pour moi un grand honneur et une profonde satisfaction de rencontrer aujourd'hui le Mouvement européen. La réunion de votre congrès prend une signification particulière en cette année qui verra, après la présentation des rapports des institutions et la publication du rapport de M. Tindemans, l'ouverture d'un grand débat sur les perspectives de la poursuite et de l'approfondissement de la construction européenne.
2. Le Mouvement européen, par son enthousiasme et par la passion européenne de ceux qui l'animent, a été une des forces agissantes qui ont beaucoup fait pour contribuer à l'édification de l'Europe. Une fois de plus, alors que s'aperçoivent pour la Communauté de nouveaux horizons, je sais pouvoir compter sur ceux qui, depuis les premiers temps de la construction européenne, ont toujours considéré le renforcement de la Communauté comme une des tâches majeures des européens.
3. Je sais que tous ceux qui sont réunis aujourd'hui ressentent l'Europe comme un phénomène nécessaire, sans lequel les idéaux communs de démocratie, de paix et de justice qui sont ceux de nos peuples ne peuvent survivre. C'est en grande partie sous la pression de réalités

pour la plupart assez sombres que les européens ont perçu cette évidence, dont vous étiez, en ce qui vous concerne, persuadés depuis longtemps : la nécessité de disposer d'une structure communautaire apte à permettre la mise en oeuvre efficace des compétences indispensables pour répondre aux problèmes avec lesquels l'Europe est confrontée.

I. La dégradation de la situation économique et sociale de l'Europe pendant l'année passée n'autorise pourtant pas, à première vue, un bilan positif.

Je considère cependant comme un fait très important que les Etats membres aient pu résister, pour une large part, à la tentation, toujours plus forte en période de crise, d'agir seuls et de remettre ainsi en cause notre acquis communautaire et qu'ils se soient, au contraire, orientés ensemble vers un renforcement de la cohésion et du poids politique de l'Europe. Contrôler l'aggravation, éviter l'irréversible, sauvegarder l'acquis, voici les succès modestes, mais indispensables, auxquels nous sommes parvenus.

Mais ceux qui, au cours des mois passés, se sont efforcés de poursuivre la création communautaire, ne se sont pas contentés de préserver ce dont nous disposions déjà. Ils ont aussi arrondi l'héritage. Je crois pouvoir distinguer, à cet égard, trois domaines dans lesquels nous avons enregistré, l'an dernier, des progrès importants.

.../

Tout d'abord, la cohésion de notre être géographique a été renforcé à la suite de la confirmation, par référendum, de la présence britannique au sein de la Communauté.

En second lieu, la Communauté est parvenue à affirmer sa personnalité et son unité vis-à-vis de l'extérieur. Je ne veux pas seulement rappeler la conclusion de la Convention de Lomé. Je veux aussi rappeler que nous avons définitivement enclenché notre politique globale méditerranéenne en concluant, l'an passé, un accord avec Israël, puis dernièrement, des accords avec les pays du Maghreb.

En outre, la Communauté a su, d'une seule voix, défendre des solutions de coopération vis-à-vis de l'extérieur, tout au long de 1975 - et elle le fera demain dans le grand Dialogue Nord-Sud qui vient de s'engager.

Enfin, ce sont les institutions européennes elles-mêmes qui ont été perfectionnées, dans leur fonctionnement et dans leurs structures.

Avec la mise en place du Conseil européen, les Chefs de Gouvernement sont entrés - j'allais dire à visage découvert - dans le système institutionnel communautaire. Ils ont pu conclure certains dossiers difficiles, tel celui de la renégociation britannique, et progresser dans certains domaines, tel celui de la participation de la Communauté à la Conférence Nord-Sud, ou dans celui de la politique énergétique commune.

La décision, enfin prise, sur l'élection du Parlement au suffrage universel direct constitue l'autre grand progrès institutionnel de l'année écoulée. On n'a pas fini d'en mesurer les conséquences et le caractère profondément novateur de cette décision est démontré par le réveil des débats sur l'Europe qu'elle a suscité dans nos Etats membres. Je m'en félicite.

II. Ceci me conduit à vous parler de l'Union européenne. Pour moi l'Union européenne a pour objectif de parfaire la construction de l'Europe par l'attribution de compétences à des institutions communes et aussi d'accroître le nombre et la densité de nos politiques communes, là où celles-ci, mieux que les politiques nationales, fussent-elles coordonnées, permettent le mieux d'assurer la prospérité et le progrès de l'Europe et son influence dans le monde.

C'est ainsi que vis-à-vis de l'extérieur, par exemple, j'estime nécessaire un transfert de compétences qui garantisse la stabilité et le dynamisme d'une politique extérieure de l'Union. Je crois aussi que nous devons accepter de nous poser franchement le problème d'une solidarité communautaire en matière de défense, qui assure la solidité et la cohésion de l'édifice communautaire. La nécessité de doter la Communauté de compétences accrues exige de rendre les institutions communautaires plus démocratiques et d'augmenter leur efficacité.

C'est avec beaucoup de satisfaction que je peux constater que M. TINDELMANS, après avoir procédé à de très larges consultations dans les

.../

milieux économiques et politiques les plus divers, et notamment au sein des Gouvernements, affirme la nécessité de procéder à des transferts de compétence à des organes communs et de renforcer ceux-ci.

Identifier ce qui doit devenir et rester communautaire, opérer les transferts de compétences indispensables, réformer nos Institutions, tels sont les éléments fondamentaux du grand débat sur l'Union européenne. Nous avons donné notre sentiment sur tous ces points dans notre rapport de juin 1975.

De son côté, M. Tindemans, dans son rapport, qui constituera au cours des prochains mois la base des réflexions et, je l'espère, des décisions, s'est placé dans ce clivage difficile entre le possible et le nécessaire. Il a proposé dans un esprit constructif toute une série d'actions concrètes.

La Commission en a commencé l'étude, et je voudrais vous dire quelques-unes de ses principales préoccupations.

La première est de reprendre le progrès vers l'Union économique et monétaire, seul fondement solide d'une Union européenne. Nous devons nécessairement tenir compte des profondes divergences structurelles qui existent entre les économies de nos pays membres. Cependant l'objectif de la Communauté est d'éliminer progressivement ces divergences structurelles et de permettre un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté.

Il faut certes prévoir la possibilité de moduler les politiques et les décisions communes en fonction de la situation des différents pays. Cette différenciation des politiques doit toutefois répondre à certaines conditions essentielles afin de contribuer à l'élimination des décalages existants et non pas à leur aggravation.

Tout d'abord, les objectifs communs doivent être clairement définis. Les disciplines liées aux politiques communes doivent être adaptées aux réalités et aux besoins de chacun, tout en s'appliquant à l'ensemble de la Communauté, à ceux qui sont aujourd'hui économiquement les plus forts, comme à ceux qui connaissent des difficultés, et pour qui la discipline communautaire est le meilleur cadre d'un effort national. La solidarité communautaire doit s'incarner dans de véritables transferts de ressources, liés à des obligations précises et permettant de contribuer aux réformes de structures indispensables. Il faut enfin que ces progrès soient solidement encadrés par le système institutionnel communautaire.

En ce qui concerne le renforcement des Institutions, il importe avant tout de veiller à maintenir l'équilibre, essentiel dans le système communautaire, entre les instances chargées de représenter les intérêts communs, et les instances chargées de représenter les intérêts légitimes des Etats membres. A cet égard, l'élection du Parlement européen est un premier pas décisif, mais qui devra être bientôt suivi par d'autres, afin que le Parlement élu puisse participer pleinement, au côté du Conseil, au processus législatif de la Communauté.

La procédure de nomination de la Commission doit renforcer son autorité politique comme son indépendance des gouvernements. Ainsi

la Commission pourra-t-elle jouer à plein son rôle d'initiatrice des politiques communautaires et d'exécutif de la Communauté, à l'intérieur comme vis-à-vis des pays tiers.

Enfin, le rapprochement du système communautaire et de la coopération politique ne doit pas se faire au détriment des caractéristiques originales des procédures et des Institutions communautaires, mais au contraire conduire à l'extension et à la pleine utilisation des moyens d'action de la Communauté. Il y a déjà des précédents importants en ce sens - comme la représentation commune des Neuf et de la Communauté dans le dialogue euro-arabe ou de la Conférence Nord-Sud - par le moyen du "tandem" Commission/Présidence du Conseil. De tels exemples pourraient inspirer demain l'organisation de nos rapports avec nos grands partenaires - les Etats-Unis, le Japon, et préparer la voie de l'intégration croissante de la politique étrangère dans le cadre de l'Union.



Le débat sur le contenu et la structure de l'Union européenne va prendre toute sa dimension dans la perspective de l'élection du Parlement au suffrage universel. L'échéance de 1978 est désormais le fait politique majeur du devenir européen.

Il est indispensable que les forces politiques de nos pays se préparent à donner à la campagne pour l'élection du Parlement une dimension véritablement mobilisatrice. Il est essentiel pour cela que

s'opèrent les regroupements au-delà des frontières qui permettront que le choix de l'électeur se fasse entre des plates-formes ou des programmes européens, et non en vue de la défense étroite d'intérêts nationaux ou locaux.

Si cette mobilisation a lieu, et si entretemps nous avons réussi à renforcer notre solidarité et notre action commune en résolvant quelques-uns des grands problèmes d'aujourd'hui, nous aurons franchi un pas décisif et réduit d'autant la distance entre la réalité et l'idéal. Je sais que le Mouvement Européen apportera sa contribution et son enthousiasme à ce grand combat politique.

T A E S M A N D E N S G R U P P E
S P R E C H E R G R U P P E
S P O K E S M A N ' S
G R O U P E D U P O R
G R U P P O D E L
B U R E A U V A N D E W O

PRESSE-MEDELSELE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE

INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS

Brussels, 5 February 1976

SUMMARY OF THE SPEECH GIVEN BY MR. F.-X. ORTOLI, PRESIDENT OF THE COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES, AT THE CONGRESS OF THE EUROPEAN MOVEMENT

I. Having stressed the role of the European Movement and its contribution to European progress, President Ortoli reminded his audience that though the economic and social situation in Europe in 1975 appeared to present an unfavourable picture, substantial progress had been made in three areas:

- the United Kingdom's membership of the Community had been confirmed by the referendum;
- the united front which the Community presented to the outside world had been given confirmation by the Lomé Convention, implementation of the overall Mediterranean policy via the agreement signed with Israel and the Maghreb countries and single Community representation at the North-South Conference;
- the European institutions had been strengthened by the introduction of the European Council and the decision to elect the European Parliament by direct universal suffrage.

II. The President then spoke at length about European Union and election of the European Parliament by direct universal suffrage. He stressed the urgency of "a transfer of powers which would be the guarantee of a stable and dynamic common external policy", the need to examine "the question of Community solidarity in matters of defence, to ensure a solid and consistent Community structure" and to "increase Community powers and so produce more democratic and more efficient Community institutions."

The President concluded his initial remarks by stressing how necessary it was "to define the range of Community activity, carry out the necessary transfer of powers and reform our Institutions. These are the basic factors underlying the great debate on European Union. We made our views on all these matters clear in our June 1975 report."

President Ortoli then outlined the Commission's thinking on the Tindemans' report, stating that it was necessary "to resume progress towards economic and monetary union, the only solid base for European Union, while taking account of the deep structural differences between the economies of member countries, with a view to their gradual removal and the harmonious development of the whole Community."

It would no doubt prove necessary to have to adapt joint policies and decisions to the situation in the different countries. Any policy differentiations must, however, meet certain basic requirements, and help eliminate and not aggravate existing differences:

" Common objectives must be clearly defined first of all. The discipline common policies involve must be adapted to the realities and needs of each, while covering the whole Community, both those who today are the economically stronger, and those in difficulty but seeing their own recovery best expressed in terms of the Community framework. Community solidarity must be given embodiment in the real transfer of resources, tied to precisely defined commitments, and facilitating vital structural reforms. And this progress must be solidly grounded in the Community institutional system.

What has to be preserved when the institutions are being strengthened is that balance which in the Community system is essential, between the bodies representing joint interests and those representing the Member States' legitimate interests. Election of the European Parliament is one decisive step in this direction, but others must follow, in order to permit the elected Parliament to participate fully in the Community's legislative procedure, alongside the Council.

The procedure for appointing the Commission must strengthen its political authority and independence. Thus the Commission will be able to play its full role as policy initiator and executive, both within the Community and vis-à-vis non-member countries.

The alignment of the Community system with political cooperation must not undermine the original features of Community procedure and institutions, but lead instead to a further and fuller use of Community channels. Important precedents are to hand, in this connection, such as the joint representation of the Nine and the Community at the North-South Conference and in the Euro-Arab dialogue, via the Commission/Council President "tandem" system. It is to be hoped that such arrangements can be extended to relations with our great trading partners, the United States and Japan, thus helping to make foreign policy increasingly an integral part of European Union."

The President then spoke about electing Parliament by universal suffrage. It was essential that "political forces in member countries make the election campaign involve everyone. To achieve this, political groupings must operate across frontiers, so that the elector finds himself faced with a choice between European issues and programmes, and not restricted to the defence of national or local interests.

If all are involved, and we can meantime strengthen our solidarity and common action by solving some of the major problems now facing us, we shall have taken a decisive step forward, and reduced by that much the distance between reality and our goal. I know that the European Movement will make an enthusiastic contribution to this great political struggle."

The President then spoke about electing Parliament by universal suffrage. It was essential that "political forces in member countries make the election campaign involve everyone. To achieve this, political groupings must operate across frontiers, so that the elector finds himself faced with a choice between European issues and programmes, and not restricted to the defence of national or local interests.

If all are involved, and we can meantime strengthen our solidarity and common action by solving some of the major problems now facing us, we shall have taken a decisive step forward, and reduced by that much the distance between reality and our goal. I know that the European Movement will make an enthusiastic contribution to this great political struggle."

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

PRESSE-MEDELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE

INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS

Bruxelles, le 5 février 1976

RESUME DU DISCOURS DE M. F.-X. ORTOLI, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, A L'OCCASION DU CONGRÈS DU MOUVEMENT EUROPÉEN

I. Après avoir souligné le rôle du Mouvement européen et sa contribution à l'édification de l'Europe, le Président Ortoli a rappelé que si la dégradation de la situation économique et sociale de l'Europe en 1975 n'autorisait pas à première vue un bilan positif, des progrès importants avaient été cependant réalisés dans trois domaines :

- confirmation par referendum de la présence britannique au sein de la Communauté;
- affirmation de la personnalité et de l'unité de la Communauté vers l'extérieur : Convention de Lomé, démarrage effectif de la politique globale méditerranéenne par la conclusion des accords avec Israël et les pays du Maghreb et représentation unique de la Communauté dans le dialogue Nord/Sud;
- renforcement des Institutions européennes par la mise en place du Conseil européen et la décision relative à l'élection du Parlement au suffrage universel.

II. Le Président a évoqué longuement ensuite l'Union européenne et l'élection du Parlement au suffrage universel direct.

Nécessité "d'un transfert de compétences qui garantisse la stabilité et le dynamisme d'une politique extérieure de l'Union".
Examen " du problème d'une solidarité communautaire en matière de défense, qui assure la solidité et la cohésion de l'édifice communautaire.
Nécessité de doter la Communauté de compétences accrues impliquant des institutions communautaires plus démocratiques et plus efficaces.

Il faut, a dit le Président, pour conclure sur ce premier point :
"identifier ce qui doit devenir et rester communautaire, opérer les transferts de compétences indispensables, réformer nos Institutions, tels sont les éléments fondamentaux du grand débat sur l'Union européenne. Nous avons donné notre sentiment sur tous ces points dans notre rapport de juin 1975".

Commentant ensuite les principales orientations de la Commission au sujet du rapport de M. Tindemans, le Président Ortoli a déclaré qu'il fallait :
"reprendre le progrès vers l'Union économique et monétaire, seul fondement solide d'une Union européenne en tenant compte des profondes divergences structurelles existant entre les économies de nos pays membres, mais avec pour objectif l'élimination progressive de ces divergences en vue d'un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté."

Il faut certes prévoir la possibilité de moduler les politiques et les décisions communes en fonction de la situation des différents pays. La différenciation nécessaire des politiques doit toutefois répondre, a souligné le Président, à certaines conditions essentielles afin de contribuer à l'élimination des décalages existants et non pas à leur aggravation :

"Tout d'abord, les objectifs communs doivent être clairement définis. Les disciplines liées aux politiques communes doivent être adaptées aux réalités et aux besoins de chacun, tout en s'appliquant à l'ensemble de la Communauté, à ceux qui sont aujourd'hui économiquement les plus forts, comme à ceux qui connaissent des difficultés, et pour qui la discipline communautaire est le meilleur cadre d'un effort national. La solidarité communautaire doit s'incarner dans de véritables transferts de ressources, liés à des obligations précises et permettant de contribuer aux réformes de structures indispensables. Il faut enfin que ces progrès soient solidement encadrés par le système institutionnel communautaire.

En ce qui concerne le renforcement des Institutions, il importe avant tout de veiller à maintenir l'équilibre, essentiel dans le système communautaire, entre les instances chargées de représenter les intérêts communs, et les instances chargées de représenter les intérêts légitimes des Etats membres. A cet égard, l'élection du Parlement européen est un premier pas décisif, mais qui devra être bientôt suivi par d'autres, afin que le Parlement élu puisse participer pleinement, au côté du Conseil, au processus législatif de la Communauté.

La procédure de nomination de la Commission doit renforcer son autorité politique comme son indépendance des gouvernements. Ainsi la Commission pourra-t-elle jouer à plein son rôle d'initiative des politiques communautaires et d'exécutif de la Communauté, à l'intérieur comme vis-à-vis des pays tiers.

Enfin, le rapprochement du système communautaire et de la coopération politique ne doit pas se faire au détriment des caractéristiques originales des procédures et des Institutions communautaires, mais au contraire conduire à l'extension et à la pleine utilisation des moyens d'action de la Communauté. Il y a déjà des précédents importants en ce sens - comme la représentation commune des Neuf et de la Communauté dans le dialogue euro-arabe ou de la Conférence Nord-Sud - par le moyen du "tandem" Commission/Présidence du Conseil. De tels exemples pourraient inspirer demain l'organisation de nos rapports avec nos grands partenaires, les Etats-Unis et le Japon, et préparer la voie de l'intégration croissante de la politique étrangère dans le cadre de l'Union".

En ce qui concerne l'élection du Parlement au suffrage universel, le Président a déclaré : "il est indispensable que les forces politiques de nos pays se préparent à donner à la campagne pour l'élection du Parlement une dimension véritablement mobilisatrice. Il est essentiel pour cela que s'opèrent les regroupements au-delà des frontières qui permettront que le choix de l'électeur se fasse entre des plates-formes ou des programmes européens, et non en vue de la défense étroite d'intérêts nationaux ou locaux.

Si cette mobilisation a lieu, et si entretemps nous avons réussi à renforcer notre solidarité et notre action commune en résolvant quelques-uns des grands problèmes d'aujourd'hui, nous aurons franchi un pas décisif et réduit d'autant la distance entre la réalité et l'idéal. Je sais que le Mouvement Européen apportera sa contribution et son enthousiasme à ce grand combat politique".